



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du mercredi 7 février 2024 à 18h30,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président

Le Président souhaite la bienvenue.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste annexée page 163)

Monsieur le Syndic Claude Dutoit, Messieurs les Municipaux Etienne Morier-Genoud, Franco Cetrangolo, Pascal Guinnard et Daniel Gachet

Huissier : Monsieur Benjamin Wicky

Le Public

Ordre du jour (point 4 ajouté en séance : voir ordre du jour dans le PV)

- 1. Opérations statutaires**
- 2. Communications de la Municipalité**
- 3. Préavis 01/2024 : Octroi d'un droit de superficie (DDP) pour la construction d'un Etablissement médico-social, emprise sur la parcelle 110, propriété communale au prix de CHF 14.-/m²**
- 4. Postulat Po-01/2024 de M. Arnold Aebischer concernant l'aménagement de la parcelle 110**
- 5. Préavis 02/2024 : Sécurisation contre les inondations et projet de renaturation**
- 6. Préavis 03/2024 : Demande de crédit d'étude pour l'entretien de la route cantonale en traversée de localité**
- 7. Communications des délégués des associations intercommunales**
- 8. Propositions individuelles**
- 9. Communications du bureau**

1. Opérations statutaires

Le Président, Monsieur Bertrand Favre, salue les personnes présentes et ouvre la séance.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel :

32 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

Puis le Président passe à la correction du Procès-Verbal de la séance du 7 décembre 2023 par la projection du PV à l'écran et les remarques en direct des Conseillers.

Il est adopté avec 30 oui et 1 abstention.

Ordre du jour

A la suite de la présentation du postulat Po-01/2024 de M. Arnold Aebischer, le Président propose que ce postulat soit le point 4 de l'ordre du jour, décalant ainsi les points suivants.

C'est accepté par 30 oui et 1 non.

Ensuite le Président passe à l'acceptation de l'Ordre du jour tel que modifié, ce qui est fait par 30 oui et 1 abstention.

18h.45 *Comme annoncé, le Président suspend la séance pour la présentation, par l'entreprise HOLCIM, du projet Flame. M. Cyrille Roland qui fait la présentation est accompagné par M. Nicolas Fawer, de Biol conseils.*

19h.50 *La séance du Conseil reprend.*

Le Président accueille Mmes Nathalie De Palo et Sandra Zurbuchen, arrivées entre-temps. Il y a maintenant 34 membres du Conseil présents.

2. Communications de la Municipalité

M. Etienne Morier-Genoud : le samedi matin 20 avril 2024, se déroulera l'inauguration de l'UAPE. La visite des sites de l'OASIS (vers l'administration communale, au collège et au polyvalent) sera organisée avec l'AJERCO.

3. Préavis 01/2024 : Octroi d'un droit de superficie (DDP) pour la construction d'un Etablissement médico-social, emprise sur la parcelle 110, propriété communale au prix de CHF 14.-/m²

Les rapporteurs de la CoFin, Mme Pascale Chauvet, et de la CoUrb, M. Sébastien Okone, lisent chacun leur rapport.

M. Franco Cetrangolo souhaite s'exprimer avant l'ouverture du débat :

« Pour donner suite à l'écoute des excellents rapports faits par la CoFin et la CoUrb, la Municipalité aimerait apporter quelques précisions :

Le préavis qui vous est présenté est seulement destiné à valider ou non le prix de location du m² du DDP (droit distinct et permanent) pour l'implantation d'un EMS et, par la même occasion, de vous demander l'autorisation d'aller de l'avant pour l'établissement d'un acte notarié réglant les modalités de ce droit de superficie.

Toutes les autres interrogations légitimes des commissions, à savoir :

Pour les équipements de la parcelle 110, des études vont être menées (mobilité, raccordement aux EU/EC et EPOL, état du terrain). A ce jour, et dans l'état de nos connaissances, nous ne pouvons répondre à aucune de ces interrogations.

En ce qui concerne les appartements protégés, nous vous confirmons que la Municipalité fera le maximum de ce qu'elle peut faire. Malheureusement, ce n'est pas elle qui a les cartes en main. Dès que la Municipalité aura des informations supplémentaires, elle en fera part au Conseil communal.

Pour ce qui concerne l'aménagement de la parcelle 110, tous les projets qui sont actuellement identifiés (EMS, appartements protégés, extension de l'école et également d'autres projets non identifiés actuellement) feront l'objet d'une étude globale qui sera soumise à la CoUrb et au Conseil.

Tous les aspects juridiques de l'octroi d'un DDP seront traités par un acte notarié et celui-ci sera soumis pour approbation au Conseil communal.

Nous comprenons votre frustration de ne pas avoir les réponses à vos questions, mais vous devez comprendre que nous ne pouvons vous répondre sur ce que nous ignorons nous-mêmes. »

M. Etienne Morier-Genoud : précise, à la suite du rapport de la CoUrb : en ce qui concerne le projet d'écoles, une partie serait à La Sarraz, une autre à Eclépens, sur la parcelle 110, mais du côté de l'école, afin de regrouper les bâtiments.

M. Franco Cetrangolo : la parcelle 110 va de l'école jusqu'au terrain de foot. Ce qui va être utilisé est le côté du terrain actuellement exploité par M.Laüchli, du côté route. Le côté, vers les voies de chemin de fer, est inconstructible, car protégé.

Le Président ouvre la discussion :

M. Jean-Pierre RoCHAT : le terrain derrière le collège fait-il partie de la parcelle 110 ?

M. Claude Dutoit : Oui, la parcelle 110 part du collège jusqu'au terrain de foot compris.

Le Président projette la parcelle 110 afin de bien comprendre de quelle portion de la parcelle 110 nous parlons

M. Franco Cetrangolo : lors du PACOM, la Municipalité a dû se battre pour avoir l'autorisation d'utiliser une partie du terrain, avec des projets à moyen terme, le solde du terrain étant protégé.

M. François de Coulon : pourquoi ne pas avoir fait l'étude d'un plan global de cette parcelle avant de vouloir la morceler en divers projets ? Et pourquoi déjà parler de l'EMS de la Venoge, il n'y en a pas d'autre ?

M. Bertrand Favre : M. Arnold Aebischer a présenté un postulat qui va dans le sens de cette question. Ce postulat sera étudié juste après, selon la modification acceptée de l'ordre du jour. Dans ce cas précis, le Conseil doit se prononcer sur la surface et le prix proposé.

M. Franco Cetrangolo : c'est au niveau cantonal que se décide la planification des EMS et il ne voit pas quel autre EMS pourrait venir. L'EMS de La Sarraz va fermer et c'est le projet de celui d'Eclépens qui le remplacera. Pour les détails. Il est trop tôt d'en parler. La Municipalité a le projet de faire établir une étude de mobilité. On définit uniquement ce soir le prix du terrain.

M. François Reymond : remercie pour ces explications. Ce soir on parle du prix au m². Le choix de l'exploitant est de la compétence de la Municipalité. Une fois le terrain loué à Fr. 14.- le m², si on découvre que le terrain est pollué ou que les frais d'équipement sont trop élevés, que se passe-t-il alors ? Est-on obligé de louer quand même à ce prix ?

M. Franco Cetrangolo : ce soir on vote pour les Fr. 14.-/m², mais la notion des équipements n'est pas comprise dedans. L'eau potable est à côté et il y aura peut-être un léger souci avec les eaux usées, mais seulement sur 40 à 50 m. Il ne voit pas quelle pollution on pourrait trouver dans ce terrain, il a contrôlé sur le site cantonal des terrains pollués.

M. François Reymond : Une fois le DDP signé, est-ce qu'il sera possible de changer le prix de location ? Si, par exemple, les imprévus d'équipements sont plus élevés que le revenu total de cette opération ?

M. Franco Cetrangolo : le DDP ne sera signé qu'après la validation du Conseil. Il sera donc possible de prévoir différents cas ou réserves dans le texte du DDP. Le Conseil, la CoUrb et toutes les parties prenantes participeront à l'élaboration de cet acte. Au final, c'est le Canton qui finance le projet et non l'EMS.

M. Thierry Guignard : ce soir on autorise la Municipalité à préparer ce document. Le risque, d'après lui, est uniquement au niveau de l'équipement. Il faut compter Fr. 20 à 30.-/m². Pour la surface mentionnée, le coût de l'équipement c'est environ 1 année de revenu, soit Fr. 50'000.-

En cas de problème, soyons prudents et notons dans l'acte notarié que le terrain est vendu en l'état et que l'acheteur déclare connaître parfaitement les risques.

M. Jose Antonio Perez : ce prix de Fr. 14.-/m² est seulement pour l'EMS. Ce document autorise la Municipalité à rédiger un acte qui sera présenté au Conseil. Dans cet acte il sera précisé la suite envisagée, après 90 ans de location du terrain.

Mme Pascale Chauvet : sait-on pourquoi l'EMS de La Sarraz doit partir ?

M. Claude Dutoit : La Sarraz c'est trop vieux. Le canton a autorisé la fondation de la Venoge à étudier l'implantation d'un EMS à Eclépens. Dans les 64 places prévues, il y aura les 20 places psychogériatriques de La Sarraz et environ 40 places traditionnelles.

M. Jean-François Kaeser : il sera prudent de noter dans l'acte notarié que cet établissement aura du psychogériatrique et du traditionnel. Le but étant de ne pas se retrouver exclusivement avec du psychogériatrique. Le Conseil devra être vigilant.

M. Claude Dutoit : effectivement c'est intéressant et la Municipalité va se renseigner. Les chiffres ont été donnés par l'EMS.

Mme Pascale Chauvet : avez-vous déjà pensé à synchroniser les échéances sur cette parcelle ? L'EMS 90 ans et les autres projets avec la même échéance ?

M. Claude Dutoit : Il y a dans ce lot 4200 m² qui seraient pour autre chose.

M. Franco Cetrangolo : la Municipalité aimerait faire tout en même temps. Une étude pour la mobilité (l'aménagement d'un arrêt de bus, l'accès à la parcelle). La construction de l'EMS va prendre beaucoup de temps depuis la mise au concours des plans, de 5 à 8 ans. Cela va laisser à la Municipalité le temps de travailler pour trouver des solutions, il y a déjà des projets : une étude globale sur toute la parcelle pour l'installation de photovoltaïque et de grid et ainsi éviter la pose de panneaux sur le toit du collège.

M. Claude Dutoit : c'est un terrain « zone d'utilité publique » qui ne peut en aucun cas être vendu.

M. Jean-François Kaeser : l'EMS sera prêt dans 5 à 8 ans, soit en 2029 ou 2032. Quand commence la perception de la location du terrain ?

M. Franco Cetrangolo : au moment de l'exploitation.

M. Claude Dutoit : mais c'est une urgence pour le canton.

M. Jean-François Kaeser : dans le but de nous protéger, ne pourrait-on pas mettre une clause de délai de construction dans l'acte notarié ?

M. Claude Dutoit acquiesce.

Le Président clôt la discussion et passe au vote

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide d'accepter et

- *D'autoriser la Municipalité à octroyer un droit de superficie distinct et permanent (DDP), d'une surface d'environ 3'600 m² sur la parcelle 110 d'Eclépens, d'une durée initiale de 90 ans au maximum, en faveur de la Fondation de la Venoge, pour la construction d'un Etablissement médico-social, au prix de CHF 14.- le m², indexé au fil des ans ;*
- *D'autoriser la Municipalité à procéder à l'élaboration d'un acte authentique en vue de l'approbation du Conseil Communal.*

Par

OUI : 33

NON : 0

ABSTENTION : 0

M. Franco Cetrangolo remercie le Conseil de donner la possibilité d'aller de l'avant et la Municipalité l'informerá au fur et à mesure.

4. Postulat Po-01/2024 de M. Arnold Aebischer concernant l'aménagement de la parcelle 110

Le Président relit la définition d'un postulat.

M. Arnold Aebischer lit son texte.

M. Bertrand Favre donne la parole à M. Claude Dutoit : la Municipalité prend note de ce postulat qui, s'il est accepté, sera étudié et recevra une réponse dans les temps voulus.

Le Président demande si un doute subsiste sur la recevabilité du postulat. Il n'y en a pas, le postulat est donc jugé conforme par l'assemblée.

La discussion est ouverte :

M. Thierry Guignard : lors de la construction de bâtiments A, B, C, qu'est-ce qui est meilleur marché ? c'est de tout construire en même temps. Il soutient vivement le concept de globalité de M. Aebischer.

M. Jean-François Kaeser : le concept global apporterait aussi des réponses pour les questions posées lors du préavis 01/2024.

M. Aymar Soares : durant 20 ans, il a fait partie du Conseil de fondation de la Venoge. Si le canton choisit cette fondation, il ne peut que la recommander car elle sait s'entourer de collaborateurs compétents. La fondation la Venoge est très compétente c'est une usine qui fonctionne bien, avec intelligence. Au moment où le mandat sera donné à la Venoge, elle deviendra maître de l'ouvrage. Il est fondamental de penser conjointement le projet EMS et appartements protégés. Toute la parcelle doit avoir un concept architectural qui a une certaine logique.

Le Conseil décide la prise en considération du postulat qui est envoyé à la Municipalité pour étude:

Postulat Po-01/2024 de M. Arnold Aebischer : Inviter la Municipalité à soumettre au Conseil, un préavis de crédit d'étude (technique et financier) d'un plan d'occupation comprenant toutes les constructions et services projetés sur la parcelle 110 en incluant la construction d'appartements protégés. Ceci, avant de définir quelle zone de la parcelle 110 serait à disposition pour la construction du sujet du préavis 01-2024.

Par

OUI : 29

NON : 0

ABSTENTION : 4

M. Arnold Aebischer remercie le Conseil.

5. Préavis 02/2024 : Sécurisation contre les inondations et projet de renaturation

Les rapporteurs de la CoFin, Mme Nathalie De Palo, et de la CoUrb, M. Sébastien Okone (qui remplace M. Rovero absent ce soir), lisent chacun le rapport de leur commission.

M. Bertrand Favre ouvre la discussion :

M. Arnold Aebischer : propose à la Municipalité de faire un amortissement extraordinaire sur une année de CHF 40'000.- pour éviter de faire durer un amortissement de Fr. 1'125.- sur 39 ans.

La discussion est close et le Président passe au vote :

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide d'accepter et

- ***D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches pour la sécurisation contre les inondations et projet de renaturation,***
- ***D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 805'000.00,***
- ***De prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 805'000.00.***

Par

OUI : 33

NON : 0

ABSTENTION : 0

M. Claude Dutoit : remercie les Conseillers. Tout le monde a envie de revoir couler ce Bief. Les travaux vont durer jusqu'à la fin de l'année.

6. Préavis 03/2024 : Demande de crédit d'étude pour l'entretien de la route cantonale en traversée de localité

M. Arnold Aebischer lit le rapport de la CoFin.

M. Pascal Guinnard : pour répondre à la remarque sur les dates de présentation de ce devis, il rappelle qu'au Conseil du 7 décembre, il avait annoncé l'arrivée de ce préavis

M. Arnold Aebischer : la CoFin entendait que ce projet n'était pas dans le plan d'investissement !

Le Président ouvre la discussion :

M. François de Coulon : est-il judicieux de réparer maintenant ? Avec les futurs projets d'HOLCIM, et les camions supplémentaires qui vont passer, ceux de la Poste également, ne pourrait-on pas demander une participation financière à HOLCIM et la Poste ?

M. Arnold Aebischer : les camions 30 tonnes viennent de l'autoroute et ne traversent pas le village.

M. Pascal Guinnard : la Municipalité va faire une étude globale sur la mobilité, comme l'a indiqué plus haut son collègue M. Cetrangolo. Les bureaux d'ingénieurs vont se coordonner afin d'étudier les mesures d'assainissement et de mise en conformité à prendre sur cet axe routier.

Le Président rappelle que ce soir la Municipalité demande un crédit d'étude pour ensuite présenter un préavis.

M. Claude Dutoit : effectivement ce projet n'est pas dans le plan d'investissements. Mais, lors d'une visite, la DGMR a informé la Municipalité que l'enveloppe financière de soutien diminuait rapidement. Avec l'augmentation des coûts, cela reviendrait moins cher de réaliser ce projet maintenant. Si on attend, dans 10 ans, tout sera plus cher.

M. Jean-François Kaeser : ce crédit d'étude prend en compte la parcelle 110 ?

M. Claude Dutoit : oui.

M. Charles Martel : la CoFin n'a pas demandé d'attendre 10 ans avant de commencer les travaux, mais d'attendre la prochaine législature

M. Anthony Walsh : selon le plan, à l'endroit le plus étroit, le trottoir ne fait que 80 cm de large. Que fait-on pour les handicapés ? Il y a une dérogation pour le bâtiment historique, mais ne peut-on aussi poser des éléments de resserrement pour augmenter la largeur du trottoir ?

M. Claude Dutoit : c'est prévu.

M. Anthony Walsh : on peut aussi imaginer diminuer la vitesse et de ce fait ralentir la dégradation de la route.

M. Claude Dutoit : il y a quelques années, la Municipalité souhaitait acheter quelques mètres au propriétaire afin d'élargir le trottoir, mais il a refusé. Il est prévu des éléments de sécurité pour la circulation.

M. Anthony Walsh : pour le tronçon entre La Sarraz et Eclépens, la DGMR a fini son étude test à Assens. Si le rond-point se dégrade, c'est aussi parce que les camions doivent ralentir et tourner autour. Après les demandes formelles de La Sarraz et d'Eclépens, qu'attend la DGMR pour installer ces ralentisseurs ?

M. Pascal Guinnard : les calculs de la DGMR sont faits par une autre entité, qui indique les contraintes routières à installer. Ce n'est pas la DGMR qui décide.

M. Claude Dutoit : le cas est à l'étude, une réponse est promise, mais on l'attend.

M. Anthony Walsh : si on maintient la pression, la DGMR va quand même bien un jour accepter de modérer le trafic à l'entrée du village.

M. Claude Dutoit : le rond-point, avec les camions qui descendent de La Sarraz, est déjà bien abîmé, mais, dans l'autre direction, la sortie du village en direction de La Sarraz, c'est aussi tout abîmé et les camions sont à vide.

M. Anthony Walsh : oui mais tous les véhicules accélèrent dans ce sens et la pollution sonore est très forte. La dégradation de la route est aussi due à cette accélération.

Le Président clôt la discussion et passe au vote

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide d'accepter et

- *D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 83'300.- pour l'entretien de la route cantonale en traversée de la localité,*
- *De prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 83'300.-.*

Par

OUI : 33

NON : 0

ABSTENTION : 0

M. Pascal Guinnard : remercie en indiquant avoir voulu suivre les demandes pour la sécurité faites lors de différents Conseils.

7. Communications des délégués des associations intercommunales

AIEM : M. Jose Antonio Perez : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil.

ASI7 : M. Thierry Guignard : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil. Prochaine séance le 14 mai 2024

AIPCV : Mme Claire Reymond : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil.

AJERCO : M. Stéphane Guinchard : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil.

EHVV : M. Florian Roecker : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil. Prochaine séance le 30 avril 2024.

SA avec participation financière de la commune : M. Arnold Aebischer : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil.

8. Propositions individuelles

Mme Pascale Chauvet : où en est-on avec les travaux du rond-point d'Eclépens Gare ? Sur la parcelle d'IVECO et Logisticiens il y a une grande surface qui a été goudronnée. Où l'eau de surface peut-elle être évacuée ? Dans le bassin de rétention situé vers la poste ? Est-il assez grand ?

M. Pascal Guinnard : des travaux sont actuellement réalisés vers celui d'Eclépens-Gare, mais ils sont le fait de CADCIME, juste à côté du rond-point.

M. Etienne Morier-Genoud : IVECO et Logisticiens vont devoir créer un bassin de rétention d'eau claire. Ils doivent aussi avoir 2 jours d'autonomie pour les eaux usées. Cela est bien délimité dans le PGEE (plans généraux d'évacuation des eaux). Le calcul a été fait par les spécialistes du Canton. Pour, qu'en cas de panne dans nos stations de pompage, ils puissent nous laisser le temps de réparer.

M. Anthony Walsh : peut-on avoir des informations sur l'étude de la réfection des chemins agricoles ?

M. Pascal Guinnard : cela avance et un préavis sera présenté au prochain Conseil.

M. Jean-François Kaeser : les travaux de protection des falaises et du chemin le long des falaises sont-ils terminés ? Le budget est-il respecté ?

M. Claude Dutoit : les travaux ne sont pas tout-à-fait terminés, il y a encore des finitions à faire. La Municipalité à l'intention d'organiser une visite pour la commune et le Conseil, au printemps. Tout avait été accepté, mais de nouveaux propriétaires qui viennent d'arriver sont revenus en arrière et ont refusé les travaux et maintenant c'est dans les mains des avocats. C'est bloqué juste à côté de la vigne de la commune. Le chemin pédestre est ouvert. La Municipalité est satisfaite des entreprises qui ont réalisé les travaux.

M. Jean-François Kaeser : est étonné de constater que le tout-venant apporté sur le chemin le long de la noue ravine déjà sur les terrains des propriétaires.

M. Claude Dutoit : ce sera noté dans le contrôle final : une petite bordure sera installée afin d'éviter cela. Les travaux sont en repos hivernal.

M. Arnold Aebischer : si un propriétaire ne veut plus les travaux sur sa propriété, il suffit de ne pas le protéger. Quel est le dépassement total par rapport au préavis ?

M. Claude Dutoit : le propriétaire refuse juste, à cause des frais occasionnés. Selon les informations en sa possession actuellement, il pense que les chiffres du préavis seront respectés.

Mme Sylviane Chappuis : est stupéfaite de voir ce que la buvette est devenue. Dimanche 4 février elle a constaté que des conduites d'eau étaient cassées et que l'eau se répandait sur la chaussée. Le vendredi précédent, il y avait également eu un problème du même genre et les riverains n'ont pas eu d'eau durant une partie de la journée et n'ont pas été informés. Pourquoi aucune information n'a été postée sur le site de la commune et au pilier public ? Au vu de ce qui reste des murs d'origine et des trous creusés dedans, elle s'inquiète terriblement que l'énorme budget voté pour cette construction ne soit dépassé !

M. Daniel Gachet : pour les canalisations, mercredi 31 janvier une machine de chantier a abîmé la conduite. Il a fallu réparer et pour cela couper l'eau du quartier à côté du terrain de foot. Vendredi il était prévu la suite des travaux et un flyer l'annonçait, mais la coupure d'eau a débuté déjà le matin. Dimanche, rebelote et il a fallu à nouveau réparer et couper l'eau. Maintenant ce problème est résolu. L'eau a été déviée et vient depuis Cinq Sols.

M. Franco Cetrangolo : il est un peu tôt pour donner des chiffres, mais pour l'instant tout va, sauf le problème des eaux usées.

M. Etienne Morier-Genoud : cette question a aussi été posée pour la parcelle 110. La commune est plate et cela crée des problèmes avec les 2 conduites d'eau claire et d'eau usée qui viennent du polyvalent. A certains endroits on a pratiquement des contre-pentes. Il faut maintenant repenser tout cela et prévoir les conduites pour la parcelle 110 en totalité pour toutes les régulariser.

M. Franco Cetrangolo: ces frais de canalisation seront pris dans la construction de la buvette. En temps voulu, il tiendra le Conseil au courant.

M. Jean-François Kaeser : est-ce juste de conserver ce qui reste de la buvette ? Ces canalisations vont coûter. Il rejoint Mme Chappuis et est inquiet des frais supplémentaires !

M. Franco Cetrangolo : la question est pertinente, mais l'architecte l'a affirmé : il y a quand même une économie de conserver des murs. Pour un ou deux murs, il a fallu refaire la fondation dessous. Maintenant on peut se poser la question. En cas de dépassement, il en avisera immédiatement le Conseil.

M. Charles Martel : c'est aussi le rôle de l'architecte de vérifier si garder des murs peut être économique. Lui est dubitatif.

M. Arnold Aebischer : on est tous des spécialistes... mais laissons faire les spécialistes !

M. Jean-François Kaeser : dans n'importe quel projet, si les frais sont dépassés on corrige le tir. Dans ce cas précis, il ne faut pas attendre la fin des travaux et ensuite demander une somme supplémentaire. Comme la construction n'en est qu'à ses débuts, on pourrait revoir le projet pour rester dans le tir et être peut-être plus modeste.

M. Franco Cetrangolo: il ne veut pas remettre en question ce qui a été validé par le Conseil. En cas de dépassement, le Conseil sera informé.

M. Claude Dutoit : c'est l'argent de la commune et la Municipalité reste attentive à ne pas dépasser le préavis. Faisons confiance aux spécialistes.

M. François de Coulon : ce projet de buvette et vestiaires est très coûteux. La magnifique construction de Daillens a coûté beaucoup moins cher. D'ailleurs, il conseille de la visiter. Il insiste pour qu'un contrôle très sérieux du travail de l'architecte soit fait.

9. Communications du bureau

M. Bertrand Favre informe :

Pour le sujet des redevances HOLCIM, la CoGes a été mandatée pour étudier le dossier. C'est en cours.

Les prochains Conseils prévus : les 24 avril, 12 juin, 25 septembre et 4 décembre 2024.

Pour le Conseil du 24 avril, les CoFin et CoUrb voudront bien déjà réserver le mercredi 13 mars pour la présentation des préavis.

Avec des remerciements pour tout le travail accompli, le Président clôt la séance à 21h.34.

Procès-verbal approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 24 avril 2024.

Le Président :


Bertrand Favre



la secrétaire :


Sylviane Chappuis

CONSEIL COMMUNAL D'ECLEPENS 2021 - 2026

Liste de présences Conseil du 7 février 2024

	Prénom	NOM	Présent	Excusé	
				oui	non
1	Arnold	AEBISCHER	1		
2	Nicole	AMMAN DAELLENBACH		1	
3	Raoul	BORTOLOTTI		1	
4	Valérie	BUGNION		1	
5	Sylviane	CHAPPUIS	1		
6	Pascale	CHAUVET	1		
7	Michel	CHUARD	1		
8	Carlos	CID	1		
9	François	DE COULON	1		
10	Nathalie	DE PALO	1		
11	Florence	DEUTSCH		1	
12	Noémie	DIZERENS	1		
13	Albert	DUTOIT		1	
14	Bernard	DUTOIT	1		
15	Bertrand	FAVRE	1		
16	Guillaume	FRIEDEN	1		
17	Philippe	GOLAY	1		
18	Bernard	GRAF	1		
19	Thierry	GUIGNARD	1		
20	Stéphane	GUINCHARD	1		
21	Fabrice	GUINNARD	1		
22	Jean-François	KAESER	1		
23	Charles	MARTEL	1		
24	Cindy	MARTIGNIER		1	
25	Christophe	MERCIER		1	
26	Frédéric	MOINAT	1		
27	Sébastien	OKONE	1		
28	Magali	PALANCA	1		
29	José Antonio	PEREZ	1		
30	Martine	PERSECHINI	1		
31	Claire	REYMOND	1		
32	François	REYMOND	1		
33	Alexandre	ROCHAT	1		
34	Jean-Luc	ROCHAT		1	
35	Jean-Pierre	ROCHAT	1		
36	Florian	ROECKER	1		
37	Jean-Frédéric	ROVERO		1	
38	Crystel	SALZARULO	1		
39	Christelle	SCHWAB	1		
40	Aymar	SOARES	1		
41	Olivier	TISSOT		1	
42	Anthony	WALSH	1		
43	Daniela	ZIMMERMANN		1	
44	Ludovic	ZIMMERMANN	1		
45	Sandra	ZURBUCHEN	1		
	TOTAL		34	11	

